

LE MESSAGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES



Téléphone 120.71 - Nantes
Syndicats Chrétiens

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air — NANTES

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
6, Rue de Bel-Air - NANTES

L'Union Régionale de l'Ouest⁽¹⁾

Il y avait déjà 12 ans que le Syndicat des Employés de Nantes était fondé, lorsque, la guerre terminée, la C. F. T. C. fondée, nos camarades Fargier, président du Syndicat des Employés, et Riolland, membre du Conseil syndical, à la suite du Congrès des Mans de Mars 1920, auquel ils avaient assisté, eurent l'idée de fonder une Union Départementale pour la Loire-Inférieure.

Le passage de Zirnheld, président de la C. F. T. C., en mai de la même année, les affermit dans cette idée. Aussi, d'accord avec les Conseils syndicaux des deux Syndicats d'Employés et de Dames Employées (ce dernier fondé pendant la guerre) et les deux sections du Syndicat de l'Aiguille, l'Union Départementale fut créée le 7 Juillet 1920. Le premier président en fut Eugène Fargier, qui s'adjoignit sept autres membres des différents syndicats.

Plus tard vint se rattacher à l'U. D., après s'être transformé, le Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement.

Une des premières préoccupations du bureau de l'U. D., qui avait son siège, à sa fondation, dans un local provisoire, rue Frédeureau, fut de chercher un local pour abriter ses syndicats : c'est ce à quoi, jusqu'à ce qu'il ait pu avoir satisfaction, s'employa le président E. Fargier, qui parvint à traiter avec la Société Civile Immobilière Nantaise, acquéreur de l'immeuble sis au n° 6 de la rue de Bel-Air, et entra comme locataire en cet immeuble, le 7 Avril 1920.

Le début de l'année 1921 vit se fonder, à Saint-Nazaire, les Syndicats des Dames Employées et des Dames Ouvrières, qui adhèrent à l'U. D.

Le 17 décembre 1921, aux élections annuelles pour le renouvellement du bureau de l'U. D., Gustave Pressensé fut élu président.

En Juillet 1922, le journal « Le Messager Syndical », qui était l'organe du Syndicat des Employés, fut transformé et devint celui de l'U. D.

En Novembre 1922, à la suite du Congrès de Brest, auquel avait assisté G. Pressensé et Perrin, et au cours duquel la création d'une Union Régionale avait été discutée, le bureau confédéral décida de former l'Union Régionale de l'Ouest, avec les départements de Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres et Vienne. La fondation eut lieu le jeudi de l'Ascension, 10 Mai 1923, sous la présidence de Mennelet, représentant la C. F. T. C. Y assistaient, en plus des délégués des Syndicats de Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Saumur, Cholet, La Roche-sur-Yon et Poitiers, plusieurs membres du Clergé, directeurs d'œuvres catholiques, et le T. C. F. Camille, directeur des Amicales de l'Ouest, représentant l'Institution des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Après l'approbation des statuts, le bureau fut constitué avec G. Pressensé comme président. A la suite d'une propagande active, faite en diverses localités, en accord avec la C. F. T. C., l'Union Centrale des Syndicats féminins de l'Abbaye et l'U. R., des syndicats se fondèrent : en Mai 1924, à Saint-Nazaire, un Syndicat d'Employés, avec Guillemot comme président, lequel sera, par la suite, un excellent propagandiste : à Indret, en Novembre 1924, par Charles Bernard, de la Fédération de la Marine, un Syndicat des Ouvriers de l'Arsenal d'Indret, qui compte actuellement plus de 200 membres, grâce à son énergique secrétaire propagandiste Emile Nicolas ; en 1925, syndicats de la Métallurgie, à Saint-Nazaire, Méan, Trignac, La Chapelle-des-Marais et St-Malo-de-Guersac, par Pressensé et Guillemot ; en 1925 encore, par Deveaud, les trois Syndicats d'Employés, de Dames Employées et de Dames Ouvrières, de Châtelleraut.

Au début de 1926, à la suite d'une tournée de propagande de Grimault (Cheminots), Ch. Bernard et G. Pressensé, se fonda, à La Roche-sur-Yon, un Syndicat de Cheminots-Etat. Après avoir, jusqu'à 1926, connu une période heureuse due à la fondation de nombreux syndicats, l'U. R. fut frappée, en 1927, d'un deuil cruel en la personne de J. Deveaud, l'un des premiers membres du Syndicat des Employés de Nantes, fondateur et premier Président du Syndicat des Employés de Poitiers, fon-

dateur et animateur des autres syndicats masculins et féminins de Poitiers et de Châtelleraut. La mort de Deveaud fut une grande perte pour les Syndicats Poitevins, qui se trouvèrent un moment désemparés.

L'année 1927 vit se fonder, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, à la suite d'une tournée de propagande de G. Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., un syndicat du personnel des Vins Mousseux.

De 1925 à 1927, se fondèrent aussi les Unions Locales de Nantes, Saint-Nazaire, Poitiers, Châtelleraut, et Angers.

Le 18 Décembre 1927, à la réunion du Conseil de l'U. R., sous la présidence de G. Tessier, Léon Buerne fut élu président, en remplacement de G. Pressensé, démissionnaire pour raisons professionnelles.

Au cours de l'année 1928, le nouveau Président s'occupa, d'une façon toute particulière, de l'immeuble syndical de la rue de Bel-Air, loué par la Société Civile Immobilière Nantaise, et parvint à en faire attribuer la propriété presque exclusive à l'Union Nantaise. Il lui fit aussi subir de nombreuses et très heureuses transformations. Cet immeuble est le siège social de l'Union Nantaise ainsi que de la plupart des Syndicats qui la composent. Deux d'entre-eux y ont tous leurs services syndicaux : Services de placement, cours professionnels, caisses diverses, etc... Le « Messager Syndical » y a également son administration.

Le 16 Septembre 1928, Pressensé donna également sa démission de Secrétaire général de l'U. R., et fut remplacé par A. Beillevaire. Au cours de l'année 1929, l'U. R. vit revenir d'une longue torpeur, et repartir avec un remarquable élan, trois syndicats qui semblaient disparus : les deux syndicats d'employés et de dames employées de La Roche-sur-Yon et le Syndicat Nantais du Livre.

En novembre 1929, les syndicats féminins d'Angers et le syndicat d'Indret ont inauguré leurs immeubles syndicaux à eux.

Le 15 décembre suivant, Léon Buerne, trop absorbé par de nouvelles occupations d'intérêt général, donna sa démission de Président de l'U. R. et passa les rênes à Georges Lucas.

1930 a permis d'enregistrer la fondation de trois nouveaux syndicats : le syndicat rural de l'Aiguille de N.-D.-des-Landes, le syndicat des Employés de Cholet et le syndicat du Livre de Ligé.

Une notable augmentation des salaires des couturiers, à Nantes, due à l'intervention de l'Union Nantaise, a occasionné la création, dans le Syndicat de l'Aiguille, d'une importante section de la Haute Couture.

Enfin l'Union Nantaise vient de se rendre acquéreur d'une superbe maison de repos, sur les bords de la Loire, à Oudon, qui sera ouverte l'année durant aux syndicats et à leurs familles.

Nous ne pouvons nous étendre aujourd'hui sur l'action professionnelle, tant au point de vue des interventions individuelles qu'au point de vue général, de l'Union régionale de l'Ouest. Nous nous bornerons à signaler simplement les deux accords récents, sanctionnés par décrets ministériels, l'un en 1929, l'autre en 1930, au sujet de la semaine anglaise dans la Nouveauté, ainsi que dans les Tissus, Blanc et Mercerie gros et demi-gros.

Il n'est pas sans intérêt de noter encore que l'U. R. a obtenu des succès professionnels importants, pour les élections aux Conseils des Prud'hommes de Nantes et de Poitiers, pour l'enseignement technique dans ces mêmes villes, au Comité départemental des H. B. M. de Nantes, à la chambre des Métiers d'Angers, pour les Pupilles de la Nation, à Poitiers, pour la commission du coût de la vie, à Angers, pour les délégués administratifs et techniques de direction des Chantiers, à Saint-Nazaire, ainsi que pour les Conseils départementaux des Assurances Sociales.

L'Union Régionale de l'Ouest a eu, chaque année, ses Congrès Régionaux, avec le concours de militants de la C. F. T. C., à Nantes, Angers, Poitiers, Saint-Nazaire, Châtelleraut, ainsi que des Journées sociales un peu partout.

Fidèlement, l'U. R. envoie des délégués à tous les congrès (confédéraux, fédéraux, régionaux), aux comités nationaux, aux sessions d'études, etc. Chez beaucoup de syndicats fonctionnent des Cercles d'études, des Caisses de chômage, de résistance, de crédit, dotales, militaires, des bibliothèques, des services d'achats en commun et d'escomptes sur achats, de placement, du Trousseau, des cours professionnels nombreux et réputés, des grou-

pes de Jeunes florissants, des conseils juridiques, des restaurants, etc. Tous les syndicats sont abonnés au Messager Syndical.

L'U. R. est non seulement en bonne voie de prospérité, mais encore, grâce aux bonnes volontés qu'elle possède, laisse espérer des résultats de plus en plus intéressants.

XI^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL (SUITE ET FIN)

LES SYNDICATS DE FONCTIONNAIRES

Continuant ses travaux, le lundi, dans la matinée, sous la présidence de Charlemagne Broutin, le Congrès examine la question du syndicalisme des fonctionnaires.

Mennelet, puis Zirnheld, exposent les démarches déjà faites par la C. F. T. C. pour trouver une solution à cette question. Après un échange de vues, très animé, auquel prirent part notamment un certain nombre de fonctionnaires, le Congrès est d'avis qu'il importe de ne pas laisser un trop grand nombre de fonctionnaires catholiques s'inscrire à la C. G. T., sans leur offrir la possibilité d'adhérer à des organisations fondées sur des principes de la doctrine sociale catholique, et il émet la résolution suivante :

La C.F.T.C., après avoir constaté que l'organisation syndicale des fonctionnaires est un fait, tient à affirmer sa sympathie aux fonctionnaires déjà organisés sur le terrain du syndicalisme chrétien.

Se déclare prête à accueillir fraternellement les syndicats de fonctionnaires, qui viendraient à elle et souhaite travailler à multiplier ces syndicats dans les milieux où ils n'existent pas encore ;

Décide de poursuivre, par l'intermédiaire des unions régionales, l'enquête propre à donner des renseignements sur les possibilités de recrutement et d'organisation de syndicats chrétiens parmi les fonctionnaires ;

Donne mission au Bureau Confédéral de constituer une commission comprenant un certain nombre de dirigeants de la confédération et de fonctionnaires syndiqués chrétiens, afin de rechercher ensemble l'appui efficace que la C.F.T.C. pourrait prêter à l'organisation des fonctionnaires et les possibilités de travail en commun ;

Décide de constituer la commission sus-indiquée avant le 15 juillet et de fixer, lors du Comité national d'octobre, les conditions d'affiliation des syndicats de fonctionnaires à la C.F.T.C.

A l'issue du déjeuner amical qui suivit, divers toasts furent de nouveau portés à la prospérité de notre grande Confédération. Le D^r Thiele, au nom de l'Alsace, puis des représentants de diverses régions (Paris, Sud-Est, Sud-Ouest, Ouest, Nord) se firent tour à tour applaudir.

REVENDEICATIONS ET VŒUX D'ORDRE LEGISLATIF

La séance reprend l'après-midi, sous la présidence de Zirnheld. Tessier fait un exposé très suggestif de toutes les revendications d'ordre législatif présentées par la C. F. T. C.

La C.F.T.C. enregistre avec satisfaction, une fois de plus, les progrès du mouvement qui tend à réorganiser l'Etat sur des bases rationnelles, en tenant compte des intérêts économiques et des forces collectives. Le syndicalisme chrétien salue avec joie cette évolution qui correspond aux principes sur lesquels il s'est toujours appuyé et aux formules qu'il a depuis longtemps exprimées.

Persuadé que la collaboration des groupements professionnels à la vie publique est d'une urgente nécessité, le syndicalisme chrétien continue de préconiser les commissions et conseils corporatifs de forme paritaire, ainsi que les conventions collectives de travail, avec possibilité de donner à celles-ci un caractère de réglementation publique. Il réclame une part équitable de représentation pour toutes les formations syndicales régulièrement constituées dans les organismes officiels, depuis les commissions départementales du travail jusqu'au Conseil national économique et à l'Organisation internationale du Travail.

Les mêmes méthodes de collaboration

doivent être adaptées à l'égard des fonctionnaires et agents des services publics, auxquels il importe d'accorder un statut qui, avec des garanties suffisantes d'impartialité, sauvegarde leurs droits et intérêts légitimes, notamment au moyen d'une procédure d'arbitrage écartant à la fois le danger d'arbitraire et les poussées démagogiques.

La C.F.T.C. demande énergiquement le vote prochain et définitif du projet de loi instituant la tentative obligatoire de conciliation dans les conflits collectifs du travail ; elle souhaite l'extension de la juridiction prud'homale à tous les salariés, l'élargissement de la compétence des conseils de prud'hommes et la création de tribunaux d'appel ayant une composition analogue.

Renouvelant l'adhésion qu'elle a maintes fois apportée au système d'assurances sociales institué par les lois des 5 mars 1928 et 30 avril 1930, la C.F.T.C. invite ses groupements affiliés à continuer leur collaboration pour la propagation en faveur des assurances sociales et pour l'organisation des caisses primaires.

La C. F. T. C. demande le vote rapide des projets ou propositions de lois concernant : la limitation des saisies-arrests et des cessions de salaires, l'obligation des allocations familiales, les congés annuels payés, les accidents du travail, le statut légal des employés, le salaire national de base, par catégories professionnelles, pour les ouvriers des établissements industriels de l'Etat, elle demande aussi la ratification des projets de convention adoptés par les conférences internationales du travail.

Considérant l'importance d'assurer aux travailleurs une vie familiale convenable, qui est compromise par le travail de nuit et le travail en double équipe, la C.F.T.C. insiste en faveur de l'adoption prochaine du projet de loi tendant à de nouvelles catégories la limitation du travail de nuit ainsi que de la proposition Reille-Soult, qui vise à restreindre l'amplitude de ce travail.

M. le chanoine Jeanjean, Directeur du Laboratoire de Psychologie appliquée de l'Institut Catholique de Paris, retenu par la maladie, n'a pas pu venir faire la séance documentaire et expérimentale, prévue au programme, sur l'Orientation professionnelle. Ce fâcheux contre-temps est vivement déploré par l'Assemblée, qui a déjà su apprécier le dévouement inlassable et la haute compétence de M. le chanoine Jeanjean.

PELERINAGE A ROME EN 1931

A l'occasion du 40^e anniversaire de l'Encyclique *Rerum Novarum*, un grand pèlerinage international du Travail à Rome sera organisé en 1931, les 13, 14 et 15 mai. Quarante-deux nations y participeront. Plusieurs gouvernements ont décidé d'accorder des subventions à leurs pèlerins. A la suite d'un échange de vues, auquel prirent part entre autres MM. Delcourt-Haillet et Gianini, organisateurs des pèlerinages à Rome, le congrès est unanime à décider que la C. F. T. C. se doit d'y prendre part dans la plus large mesure possible. Divers moyens seront étudiés pour cela par le bureau confédéral.

CLOTURE DU CONGRÈS

L'ordre du jour du Congrès se trouvant épuisé, l'infatigable président de la Confédération, avec son habituelle chaleur de cœur, prononce l'allocution de clôture. Ce congrès, dit Zirnheld, marque pour la C. F. T. C. une conclusion et un commencement. Une conclusion, parce que, après dix ans d'efforts, la C.F.T.C. sort de la période de l'enfance, et qu'après avoir reçu de telles approbations, tant du fait de la lettre de la S. C. du Comité que de la sanction de cette lettre qu'est la nomination des cardinaux Liernart et Stefani, qu'elle peut être certaine qu'elle est dans la voie droite. Un commencement, parce qu'elle se donne des tâches nouvelles, en particulier la constitution des Commissions mixtes, et va courir de nouveaux risques, notamment en ouvrant son sein aux syndicats de fonctionnaires.

Confiant dans la force de sa doctrine, avec une humilité mêlée à une belle ardeur, elle va se remettre à l'œuvre, et franchir une nouvelle étape qui l'acheminera vers les buts qu'elle ambitionne.

UN CONGRESSISTE.

NOS JOIES

Notre ami GASTON TESSIER vient d'être l'heureux père d'un fils, Bernard, son neuvième enfant.

Avec nos meilleurs vœux de bonheur, nous adressons au vaillant et éminent secrétaire général de notre C.F.T.C., nos plus chaleureuses félicitations.

Chez les Cheminots

Une remarquable Réalisation L'Actionnariat Syndical

Le Syndicat professionnel des cheminots de France du réseau P.-O. a tenu il y a quelque temps, sous la présidence de son président, M. Oudin, son Congrès annuel en son siège social, 5, rue Cadet. Vingt-huit groupes sur quarante y étaient représentés : un certain nombre de groupes de régions dévastées par l'inondation avaient dû s'excuser.

Diverses questions d'ordre professionnel furent discutées au cours de la journée. On y approuva, en outre, le rapport moral du secrétaire général, H. Gillet, et le rapport financier du trésorier, F. Aubin. Puis on entendit et on discuta un exposé remarquable à divers titres de M. Servantie sur l'actionnariat syndical.

Nos lecteurs n'ignorent pas qu'au lendemain de la guerre les cheminots syndiqués chrétiens de l'Orléans constituèrent une Caisse d'économie avec les ressources de laquelle ils décidèrent d'acheter des actions du réseau sur lequel ils étaient employés. Les versements effectués à cette Caisse syndicale produisaient et continuent de produire un intérêt de 5 % ; ils sont, au surplus, remboursables à vue. Ce sont là pour la Caisse d'assez lourdes charges qu'elle a d'ailleurs toujours supportées allégrement. Elle le pouvait, d'une part, grâce à la confiance de ses 330 sociétaires ; d'autre part, grâce à son excellente gestion. Elle est aujourd'hui riche de 1.050.000 francs environ représentant la valeur de 870 actions, dont 113 de capital et 757 de jouissance. Comme ces actions ont été achetées un peu plus de 830.000 francs, on voit que le bénéfice réalisé par la Caisse sur son capital est imposant.

Mais, répétons-le, cet aspect financier de la question n'est pas, à beaucoup près, le plus important. Ce que souhaitent les cheminots syndiqués chrétiens du P.-O., c'est de prendre une part toujours plus grande à la vie même de l'entreprise à laquelle ils sont attachés. Ils ont donc commencé par demander à l'Assemblée des actionnaires le nombre de représentants auxquels ils avaient droit : 3 en 1926, 4 en 1927, 9 en 1929, 20 en 1930. Et comme ils sont aujourd'hui parmi les plus gros actionnaires du réseau, ils ont sollicité ces jours-ci, par une démarche auprès de M. Richmond, président du Conseil d'administration, une place au sein de ce Conseil. Souhaitons que, conformément à la justice, et aussi à la sagesse, cette légitime demande reçoive satisfaction. Aussi bien, l'attitude même des représentants de la Caisse à l'Assemblée des actionnaires ou ils ont su présenter avec fermeté, mais avec modération, un certain nombre d'observations utiles, devrait inciter les dirigeants de la Compagnie à accepter une collaboration qui pourrait être à la fois utile au point de vue technique et fort bienfaisante au point de vue social.

Quant à nous, nous félicitons bien vivement nos amis du Syndicat professionnel des cheminots de France du réseau P.-O. et de leur intelligente initiative et de son succès.

A. M.

LE 3^e CONGRÈS INTERNATIONAL des Syndicats Chrétiens d'Ouvriers Métallurgistes

Les organisations syndicales chrétiennes d'ouvriers métallurgistes appartenant à dix pays européens et groupés dans l'Union Internationale, viennent de tenir, du 13 au 17 juillet 1930, à Salzbourg (Autriche), dans la salle du Landstaag (parlement provincial), leur troisième Congrès. Plus de 80 délégués participèrent durant quatre jours à d'importants débats au cours desquels furent successivement examinés : La situation de l'industrie métallurgique ainsi que les conditions de travail et de salaires dans les différents pays ; le chômage, ses causes, ses remèdes ; l'hygiène industrielle et ses applications. Les autorités civiles et religieuses en la

personne du bourgmestre et de l'évêque vinrent saluer les Congressistes et exprimèrent des vœux de plein succès pour leurs travaux ; F. Wieber, député au Reichstag et président de l'Union Internationale les remercia et souhaita la bienvenue à Bernard Otte et Serranens, président et secrétaire général de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens qui assistaient, en qualités d'invités, au Congrès.

Comme conclusions aux rapports présentés, d'importantes résolutions furent adoptées, elles doivent servir de base à l'activité des organisations affiliées. La Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Métallurgie (C.F.T.C.) était représentée par son président : Charlemagne Broutin, et Jean Pérès, secrétaire-délégué.

Fédération des Employés

Audience Ministérielle

Le 6 juin dernier, une délégation du Bureau Fédéral, accompagnée de notre camarade Meck, député du Bas-Rhin, a été reçue par M. le Ministre du Travail.

- Celui-ci a pu ainsi entendre nos doléances et nos desirs en ce qui concerne :
1° La loi de 8 heures (obligation de l'affichage des horaires ; — répartition des 150 heures de dérogation sur 150 jours au plus dans le commerce de détail, et surtout extension généralisée, dans cette même catégorie, à toutes les villes de France ; — application à l'épicerie et aux commerces assimilés) ;
2° L'Hygiène (publication rapide du décret sur le travail en sous-sols et sur le nettoyage des locaux) ;
3° Les Assurances sociales (maintien des avantages acquis) ;
4° Le Statut légal des Employés ;
5° La tentative obligatoire de conciliation.

Afin qu'il reste trace de cette visite, un mémoire détaillé sur chacune de ces questions a été, peu de jours après, envoyé au ministre.

Dans la Voie des Commissions Mixtes

Des pourparlers engagés entre la Confédération Française des Professions (C. F. P.) et notre Fédération viennent d'aboutir à la constitution de principe d'une Commission mixte spécialisée dans les questions concernant les Employés. Cette Commission fonctionnera vraisemblablement en octobre ou novembre, et commencera ses travaux par l'étude d'une meilleure application du *Repos dominical*, particulièrement par le moyen de l'utilisation de l'art. 43 A du Livre II du Code du Travail.

Le X^e Congrès DE LA

Fédération de la Métallurgie

La Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Métallurgie et Parties Similaires (C.F.T.C.) a tenu son 10^e Congrès annuel les 7 et 8 juin 1930, sous la présidence de Charlemagne Broutin, président fédéral.

Le rapport moral présenté par Paul Le Bihan fils, secrétaire-général a mis en relief l'activité du Bureau, ainsi que celle des Syndicats Fédérés. La Fédération compte trois nouveaux syndicats : Limoges, Mont-de-Marsan, Béthune, ses effectifs ont augmenté de 15 %.

La Commission de vérification des mandats composée de : Grunemberger (Charleville) rapporteur ; Monnin (Seloncourt) ; Brugère (Orléans) fit connaître le nombre des syndicats ayant envoyé leurs pouvoirs et étant représentés.

Le Congrès enregistra ensuite avec satisfaction l'état financier de la Caisse de Résistance, et constata la nécessité de pourvoir la Fédération de ressources nouvelles qui lui furent accordées sous la forme d'une augmentation de la cotisation annuelle.

Au nom de la Commission de contrôle : Barbaud (Saint-Dizier) rapporteur, assisté de Verline (Lille) et Terrien (Saint-Nazaire), fit savoir qu'après vérification, les comptes de la Fédération étaient en concordance avec le rapport financier présenté au Congrès et proposa de donner quitus au trésorier.

(1) La majeure partie de cette monographie a paru dans la *Circularité Confédérale* de janvier dernier.

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

La mise au point des statuts fédéraux retint longuement l'attention du Congrès et donna lieu à des débats parfois fort animés, mais toujours cordiaux.

Le Congrès procéda à l'élection du Bureau Fédéral, furent élus : Président Ch. Broutin (Lille) ; Vice-Présidents : Zedet (Paris) et Schott (Strasbourg) ; Secrétaire-général, Paul Le Bihan fils ; Secrétaire-Délégué, Jean Pérès ; Trésorier, R. Bernard ; membres, Biauzon et Cosnier.

La Centrale des Métallurgistes Chrétiens de Belgique et l'Union Internationale des Syndicats Chrétiens de la Métallurgie étaient représentées par : P. Moriau et G. Walley, qui saluèrent le Congrès au nom de ces deux organisations.

Au cours de la séance de l'après-midi du samedi, les Congressistes entendirent des rapports sur :

Les résultats d'une enquête générale des salaires dans l'industrie métallurgique, par R. Bernard.

L'action de l'Union internationale des métallurgistes chrétiens, par Ch. Broutin. La Prévention contre les Accidents du Travail, par G. Allard.

L'Application de la Législation sur l'Hygiène et la Sécurité, par A. Delorme.

La Législation des Maladies d'Origine Professionnelle, par A. Schott.

Ces rapports, particulièrement fouillés et bien étudiés, furent discutés parfois avec vivacité, mais toujours avec objectivité.

Un certain nombre de vœux se rapportant aux questions étudiées furent adoptés, ils seront transmis aux pouvoirs publics par les soins du Bureau Fédéral.

Le 10^e Congrès prit fin dans une atmosphère de confiance en l'avenir que le Président fédéral, Charlemagne Broutin évoqua en indiquant aux délégués que cet avenir serait ce que leur action le ferait.

VOEUX EMIS

Le 10^e Congrès de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Métallurgie et Parties Similaires, réuni les 7 et 8 juin 1930, au Siège social, 5, rue Cadet, à Paris, après avoir entendu les rapports sur :

1^o La Prévention des Accidents du Travail ;

2^o L'Application de la Législation sur l'Hygiène et la Sécurité ;

3^o La Législation concernant les Maladies Professionnelles.

A décidé que : Les Syndicats Fédérés doivent entreprendre une active campagne d'éducation ouvrière tant en vue de la Prévention des accidents du Travail que de l'application de la Législation en cours ;

Emet les vœux, d'ordre législatif, suivants :

a) Que l'Inspection du Travail soit renforcée et outillée afin qu'elle puisse remplir véritablement sa tâche ;

b) Que soient rapidement institués des postes de délégués ouvriers à la sécurité présentant toutes garanties de compétence et élus sur le mode des Conseillers Prud'hommes ;

c) Que des enquêtes sérieuses sur les accidents graves soient faites par des Comités de Sécurité comprenant des Délégués des Syndicats Ouvriers et Patronaux, des représentants des Pouvoirs Publics, des Compagnies d'assurance, et que les résultats de ces enquêtes soient publiés ;

d) Que le délai de déclaration des maladies professionnelles soit porté de quinze jours à un mois et que les listes des maladies professionnelles reconnues soient complétées rapidement.

Par ailleurs, le 10^e Congrès rappelle et confirme ses vœux de l'an dernier et demande au Parlement de statuer rapidement sur les projets concernant : 1^o La réparation des accidents du travail ; 2^o L'obligation légale des Allocations Familiales ; 3^o L'institution des congés annuels payés.

Dans le Livre

Election du Bureau Fédéral

Le Conseil National du 7 juin a renouvelé comme suit son bureau fédéral :

Président : Maurice Dufour, Paris.

Vice-présidents : Edmond Hild, Mulhouse ; Fernand Félar, Orléans.

Secrétaire-trésorier : Paul Laverdant, Paris.

Secrétaire-adjoint : Emile Robert, Rouen. Trésorier-adjoint : Claude Bacheller, Nantes.

Caisse de Chômage

M. Dufour donne ensuite l'état de la Caisse de Chômage. Quelques syndicats n'ont pas encore déposé à la décision du

Congrès d'octobre 1929, décidant l'obligation. Le Bureau est chargé de faire le nécessaire à cet égard.

La situation de la Caisse est bonne. Une motion est déposée, tendant à faire étudier, par le Bureau Fédéral, l'éventualité de la suppression des secours en cas de maladie, les secours en cas de chômage étant portés au double. En attendant qu'il soit statué sur cette motion, le statu-quo est conservé (l'auteur de la motion fait remarquer, à l'appui de sa proposition, que la plupart de nos camarades seront indemnisés, en cas de maladie, par les assurances sociales, alors que le risque chômage ne sera pas couvert par cette loi).

Congrès Fédéral

En conformité des décisions du Conseil National, le prochain Congrès Fédéral aura lieu le Samedi 18 Octobre, à 14 h. 30 précises, 5, rue Cadet, à Paris, IX.

L'ordre du jour provisoire est ainsi fixé :

1^o Rapport moral ;

2^o Relations internationales ; adhésion à la Fédération Chrétienne Internationale des Arts Graphiques ;

3^o Elaboration des statuts définitifs de la Fédération ;

4^o Questions diverses.

Les syndicats désirant voir figurer à l'ordre du jour de nouvelles questions sont invités à le faire connaître avant le 1^{er} septembre 1930.

25^e Anniversaire de la Fédération des Syndicats Chrétiens du Livre de Belgique

Les 7 et 8 juin, nos amis belges ont célébré, à Anvers, le 25^e anniversaire de la fondation de leur Fédération du Livre.

A cette occasion, de brillantes manifestations ont été organisées ; entre autres, un défilé dans les rues d'Anvers, une réception à l'Hôtel de Ville et un grand banquet au cours duquel notre Secrétaire général, qui représentait la Fédération de France avec notre ami Sturbois, apporta le salut des camarades français et promit que notre Fédération s'inspirerait d'un si bel exemple d'activité.

Conseil de l'Internationale des Arts Graphiques

Profitant de la présence à Anvers de représentants des Fédérations française, allemande, hollandaise et belge, le Conseil de l'Internationale des Arts Graphiques s'est réuni le 9 juin. L'adhésion de la Fédération française fut envisagée (notre prochain Congrès fédéral statuera sur la question). Il fut aussi question du chômage, de l'organisation des lithographes, photographes et similaires au sein de l'Internationale, de la suppression du travail des journaux le dimanche et de la tenue du prochain Congrès international, qui aura lieu probablement en septembre 1931, à Anvers.

L'accueil réservé à nos délégués fut chaleureux ceux-ci résident, autour d'eux, la nécessité, pour la Fédération de France, de participer étroitement à la vie de l'Internationale chrétienne des Arts Graphiques, qui dépend elle-même de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, dont Zirnheld est vice-président.

L'Internationale groupe les Fédérations belge, allemande, autrichienne, tchécoslovaque, suisse, polonaise et hollandaise. La France se doit d'y figurer aussi.

A propos de l'Incendie des « Nouvelles Galeries »

Deux Méthodes d'Action Syndicale

Nos lecteurs ont été informés de l'incendie des grands magasins « A la Ménagère ». Ils auront pensé alors que ce ne serait pas trop de l'union de toutes les bonnes volontés pour tâcher de remédier le plus complètement possible à la triste situation ainsi faite aux employés se trouvant du jour au lendemain sans travail. Ce fut aussi l'avis des Syndicats chrétiens d'employés.

Ce ne fut pas celui du Syndicat cégétiste qui se montra plus soucieux de profiter du désastre pour servir sa publicité sur le dos même des victimes que de leur être véritablement utile. Il commença par faire connaître à grands sons de trompe les résultats, tout à fait inexistantes en réalité, d'une démarche prématurée auprès de la direction. Les dirigeants de ce Syndicat donnèrent toute leur mesure au cours d'une réunion qu'ils avaient organisée, à la Bourse du travail, le mercredi 16 juillet,

et où non seulement ils se refusèrent, par principe, à toute démarche commune, mais où ils préférèrent même clore précipitamment la réunion que de laisser parler Marcel Poimboeuf, secrétaire de la Fédération française des Syndicats chrétiens d'employés, venu tout exprès pour proposer une action d'ensemble. Les employés de la Ménagère se rendirent compte, à l'instar de beaucoup d'autres travailleurs, que les politiques qui, tout souvent, peuplent les Conseils des Syndicats cégétistes font passer leur anticléricalisme et leurs prétentions au monopole, — très spécialement ridicules en ce qui concerne les employés — avant la défense des intérêts des travailleurs.

Les Syndicats chrétiens qui avaient opéré des sondages et pris des informations viennent d'écrire à la direction des Nouvelles Galeries pour que soient payés les jours de chômage dûment constatés, pour que soit accordée une indemnité compensatrice des vacances et pour qu'à la réouverture des magasins l'ancien personnel soit repris avec le maintien des avantages dont il jouissait au moment de l'incendie. Suivant leurs méthodes de collaboration, ils ont proposé une entrevue à la direction.

En outre, ainsi qu'ils l'ont annoncé à la réunion de la Bourse du travail, ils mettent leurs services de placement à la disposition de tous les employés de la Ménagère syndiqués ou non.

Encore une démonstration par le fait de la valeur des principes et des méthodes du syndicalisme chrétien.

Le coin du Voyageur et du Représentant

Où en sommes-nous ?

Telle est la question que se posent peut-être bien des camarades. « Le Centre national des voyageurs et représentants » avait émis de beaux vœux, fait parler de lui, et puis, plus rien ; il nous a bel et bien « laissé tomber », pensent-ils peut-être ? Eh bien, non. Nous travaillons sans bruit, lentement, c'est vrai, mais sûrement aussi.

Carte d'identité professionnelle. — Vous avez pu lire dans la presse que, le 23 décembre dernier, la Chambre des Députés avait voté une loi qui portait la durée de validité de la carte d'identité de un à cinq ans ; autrement dit, au lieu de faire renouveler cette carte tous les ans nous n'aurions plus à la faire que tous les cinq ans. Cela doit-il nous satisfaire ? C'est déjà un progrès, mais nous voulons mieux que cela.

La commission sénatoriale du commerce est saisie d'une proposition de loi inspirée par d'autres associations de représentants et voyageurs de commerce.

Ce projet modifie la loi actuelle sur les points suivants : 1^o L'attribution du principal employeur suffirait ; 2^o Les cartes seraient délivrées par les Chambres de Commerce et non plus par les préfets ; 3^o Elles seraient renouvelées tous les ans moyennant un droit de 3 francs.

Voilà les trois modifications principales apportées par ce projet, que le bureau du « Centre national » soutiendrait si son article 1^{er}, qui dispose que « ... les personnes exerçant sur le territoire français, la profession de voyageur, représentant ou plancier de commerce et d'industrie... doivent justifier de la possession d'une carte d'identité professionnelle établie dans les conditions suivantes... » était remplacé par un texte portant que « les personnes... peuvent obtenir la carte d'identité professionnelle... ».

Car, pourquoi obliger ceux qui font d'une façon constante de la représentation à avoir une carte d'identité, si les milliers de personnes qui font de la représentation en dehors de leurs occupations habituelles n'en possèdent pas ? Vous me direz : « Oui, mais, et les voyageurs de commerce ? Cette carte leur est nécessaire. — Ah ! pardon ; avant l'existence de la C.I.P., les compagnies de chemin de fer délivraient, et délivrent encore aujourd'hui, aux voyageurs de commerce une carte d'identité, dite carte barrée, qui leur donne droit au demi-tarif sur les chemins de fer et leur permet d'obtenir des prix réduits dans les hôtels et restaurants. — Oui, mais ajoutez-vous, aujourd'hui, le voyageur de commerce se sert beaucoup de l'auto ; alors, sans carte, hôteliers, restaurateurs et garagistes lui refuseront le tarif réduit. — Eh ! bien, c'est précisément pour eux que nous demandons que celle-ci devienne facultative ; sans cette importante catégorie de voyageurs que seule, elle intéresse encore, elle n'aurait plus aucune raison d'être. »

2^o La patente. — Nous signalons à nos collègues la nouvelle loi sur la patente : « Sont inscrits à l'article 17 de la loi

du 15 juillet 1880, parmi les exemptés de la patente, les voyageurs, représentants ou planciers de commerce et d'industrie, qu'ils travaillent pour le compte d'une ou de plusieurs maisons, qu'ils soient rémunérés par des remises proportionnelles ou des appointements fixes, à la condition qu'ils ne fassent aucune opération pour leur compte personnel et qu'ils soient liés aux maisons qu'ils représentent par un contrat écrit indiquant la nature des marchandises à vendre, la région dans laquelle ils doivent exercer leur action, le taux des commissions ou remises proportionnelles qui leur sont allouées... »

Cette loi est intéressante en ce sens qu'elle amènera le représentant désireux à bon droit d'être exonéré de la patente, à se munir d'un contrat écrit ; mais elle comporte malheureusement une grosse lacune : aucune sanction n'est en effet prévue contre l'employeur qui refusera de délivrer ce contrat au représentant qui en fera la demande. Je crains donc bien que de trop nombreuses et importantes firmes agissent ainsi et que le représentant dont elles sont le gagne-pain, les conserve tout de même... sans contrat. Ah ! Messieurs les parlementaires, à quand le statut légal ?

D. GISLARD.

Soyez pitoyables..

J'ai vu, cette semaine, à la campagne, tomber, foudroyés par l'apoplexie, six grands beaufs blancs morvandiaux... six belles bêtes...

Elles devaient prendre part, après la moisson, au concours des « beaufs de travail ».

Mais le soleil terrible les assomma dans la plaine, où elles étaient sans eau et sans protection.

J'ai vu, cette semaine, de pauvres gens, sans graisse, la peau mordue par un soleil trop dur. Ils s'attaquaient à des champs immenses de blé... à des champs immenses d'avoine.

Il fallait aller vite, car le grain rôtissait sous l'astre flamboyant, et un gros orage approchait... Et c'est si peu de chose, un pauvre homme, devant l'appel d'une multitude d'hectares...

J'ai vu des Belges... des Tchéco-Slovaques... des paysans français. Ils se penchaient péniblement sur les lignes innombrables des betteraves desséchées...

Et la terre était si basse !... Et elle emprisonnait les betteraves, comme dans une gangue de ciment. Cette terre, il fallait la biner... la biner avec des bras de coton... Et le soleil, impitoyable, brûlait les reins des travailleurs.

Et ces hommes avaient une inextinguible soif au fond de leurs poitrines ruisselantes et embrasées.

J'ai vu des maçons sur un échafaudage, en plein éclatant soleil.

Ils décapaient un long mur de plâtre... si long !... Et il était 3 heures du soir. Et leurs yeux clignotaient douloureusement dans la poussière blanche.

J'ai vu des clicheurs en pleine action. A la chaleur orange du soleil s'ajoutait la chaleur des foyers nécessaires pour fondre le plomb et lui faire épouser les « formes ».

J'ai vu les petites compositrices devant leurs linotypes qui fondent aussi le plomb. Comme elles avaient chaud, malgré toutes les maternelles précautions !... Et, tout cela, pour que le journal vous arrive à son jour et à son heure.

J'ai vu des verriers... j'ai vu des chauffeurs au gaz... Ils étaient, le torse nu, devant des cornues chauffées au rouge cerise. Il fallait « délayer » la cornue, extraire le coke incandescent, recharger la cornue en un nombre fixé de coups de pelle, afin qu'elle ne se refroidisse pas... Et ensuite, pousser le wagonnet tout rougeoyant vers la montagne de coke.

Sur les visages plaqués de charbon, la sueur creusait de longs sillons... J'ai vu... Que n'ai-je pas vu, cette semaine, où la chaleur épouvante, tombant sur toute la fatigue de toute l'année, semblait donner une signification plus tragique encore à la malédiction de l'Ancien Testament : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front... »

Mais, dans l'autre testament, dans le testament d'amour, il y a une autre parole... une parole d'amour qui répond à la sévé-

rité de l'autre : « Aimez-vous donc les uns les autres !... »

Alors, me tournant vers ceux qui ne « suent » pas... ou qui « suent » moins que les autres... ou qui peuvent étancher leur soif à l'ombre des forêts, à l'abri de la montagne, ou dans la fraîche caresse de l'océan, je leur dis :

Pensez à vos frères de misère... et soyez pitoyables pour eux.

Ce sont des hommes comme vous. Leur chair n'est pas différente de la vôtre...

Leurs yeux sont, comme les vôtres, dououreux de la lumière intense... Leurs bras sont mous dans la chaleur moite.

Et ces bras doivent, et sauver, et gagner le pain.

Et si vous me répondez que ces travailleurs « ont l'habitude », je vous dirai, à mon tour, que l'habitude est un vêtement de misère, lentement tissé par les efforts continus de chaque jour...

C'est devant toutes ces foules que le Christ de bonté s'écriait : « Misereor !... J'ai pitié !... »

Vous aussi... vous tous, des classes dirigeantes, ayez pitié !... Ayez un geste... Et le geste que je vois, chaque année, à cette époque, c'est d'aider le père dans ses enfants.

Ah ! alors, il enlèvera sa casquette mouillée, il essuiera son front... Et il vous dira, en vous serrant la main : « Vous ne pouvez pas trouver quelque chose qui m'aide davantage au cœur... »

Le geste, c'est de dire à votre curé... ou à votre vicaire, ou au directeur d'œuvres : « J'offre les vacances au bord de la mer, ou à la campagne, à un, deux, trois, de vos petits paroissiens... Le père, la mère, sont, hélas ! souvent obligés de rester là... Mais les enfants, eux, peuvent partir... »

Alors, qu'ils partent !... C'est, aussitôt, la joie qui est déchaînée. Avez-vous assisté, déjà, à un départ de colonies de vacances... On peut dire que c'est de l'exultation qu'emporte le train.

Cette semaine, quarante « petites » de La Villette devaient partir. Au dernier moment, contre-ordre ! Il y avait dix mille francs de meubles à payer avant d'entrer...

Dix mille francs, à La Villette !... Rien à faire... Si vous aviez vu cette désolation, non seulement des enfants, mais aussi des parents !...

Enfin, on a arrangé les choses... On a, comme disaient nos pères, décou-

PRIX IMBATTABLES
Lunettes - Pince-Nez
QUALITÉ - PRÉCISION
Exécution des Ordonnances
RÉPARATIONS TRANSFORMATIONS

vert Pierre — pauvre Pierre !... — pour couvrir Paul.
Ce furent des trépannements de joie, des petites mains qui claquaient, des yeux qui pleuraient :

— Alors, on partira... ?
— Oui, on partira !...

On dit : « Partir, c'est mourir un peu... » Ici, partir, c'est ressusciter... C'est changer de fantôme... C'est ne plus voir le même mur... ne plus manger le même pain...

C'est respirer autre chose... Ne plus être le même poteau humain, planté à la même place grise, dans la grande machinerie qu'est devenue la société moderne.

Et puis, songez que nos adversaires ont intensément cette pitié-là... A Clichy-la-Rouge, où je fus vicaire, les communistes envoient, cette année, quatre cents enfants d'ouvriers en colonies.

Vous lisez bien... ? *Quatre cents enfants*. Alors, nous... ? Vous... ?

Même geste à faire... Et c'est seulement à l'ombre de ce geste-là que vous aurez le droit de prendre, sans remords, le train pour la mer ou la montagne... le droit de regarder vos petits chéris en disant :

Ils en ont la permission, car, en leur nom, moi, le père... moi, la mère, j'ai fait la part à Dieu...

PIERRE L'ERMITE.

ERRATUM

Dans notre numéro de juillet, à la fin de l'article de notre ami LOISELEUR intitulé : *Rail et Rationalisation*, une ligne avait été omise, qu'il y a lieu de rétablir, pour donner un sens à la conclusion. Il convient donc de lire :

Et si seulement le cas était unique ! Fasse le ciel... etc.

Nos lecteurs auront d'ailleurs rectifié d'eux-mêmes.

Les Messages de notre Région

Loire-Inférieure

NANTES

Union Nantaise

Acquisition d'une Maison de Repos

Une maison de campagne ! Qui n'a jamais désiré posséder une maison de campagne, ou du moins jouir d'une maison de campagne qui serait mise à sa disposition comme il le voudrait ?

Quels jeunes gens, quelles jeunes filles n'ont jamais songé à des excursions sans fin sur les bords de la Loire, émaillés de châteaux magnifiques, et de jardins couverts au printemps de pêchers et de poiriers aux fleurs, où se succèdent à l'infini les côtes les plus pittoresques, portant les plus belles vignes, et rêvé, pour le soir de ces journées où ils auraient respiré à s'en saouler l'air pur de la vallée de la Loire, une coquette maison où une bonne soupe les attendrait, et où un bon lit moelleux, dans une chambre bien aérée, leur permettrait de prendre du repos, afin de recommencer les mêmes exercices le lendemain ?

Quel est le ménage chargé d'enfants qui n'a jamais souhaité d'aller passer quelques jours sur les bords de notre Loire où, pendant que les enfants s'amuseraient sur le sable ou dans la prairie sous les yeux de la maman, le papa, la ligne à la main, ferait ample provision de friture pour le déjeuner ou le dîner ?

Eh bien ! Faut-il le dire ? Mais vous n'allez pas me croire !

Eh bien ! dirai-je, nos syndiqués la possèdent maintenant, cette charmante maison de campagne, au milieu d'un parc superbe, au flanc d'un ravissant coteau, sur les bords de la Loire, et face à un château historique.

Pas possible ? Mais où donc ? Où donc ? Et té ! pardi ! à Oudon même ! au-dessus de la Tour, face à Champcoeaux !

Pas moins ! Oui, mes amis, encore un coup de notre bon Président Léon Buerne, toujours à l'affût de ces coups-là !

Oui, grâce à lui, cette magnifique propriété est devenue la propriété de l'Union Nantaise. Elle sera ouverte toute l'année et dès le début de l'année prochaine, et peut-être même auparavant, nos syndiqués pourront en profiter.

Nos syndiqués, cela veut dire les syndiqués chrétiens — car notre maison sera non seulement pour l'Union Nantaise, mais aussi, selon les disponibilités, pour l'Union Régionale, et pour la C. F. T. C. tout entière.

On en reparlera d'ailleurs. Mais aujourd'hui, de tout cœur, disons notre merci le plus sincère à celui qui nous a fait pareille surprise. A. B.

Hé ! Nos Couturières ! Comment va ?

Ça va bien, merci ! Et même très bien ! Notre nouvelle section se porte comme un charme. Elle a été définitivement constituée le 7 juillet dernier. Elle a élu ce jour-là sa Présidente et les membres de son bureau où sont représentées la plupart des plus importantes maisons de couture de Nantes.

Mais lisez plutôt : Présidente : M^{lle} Jeanne Martin. Membres : M^{lles} Gallais, Delanoë, Fonteneau, Blusséau, Guilloix, Girou, Guét, Cottineau et Bertin.

Voilà une section qui n'a connu ni l'enfance ni la croissance, avec tous les ennuis qui les accompagnent. Elle est née majeure, forte par le nombre de ses adhérentes, forte par le bel allant de ses

décals. L'aspect futur de la société dépend des syndicats.

Ecoutez encore M. Zamanski, à la semaine sociale de Besançon (il est devenu depuis cette date le Président de la C.F.P.), presser les catholiques, patrons et salariés, de prendre leur place dans l'organisation générale du travail par le moyen du syndicat chrétien : « Nous avons le devoir de ne pas vivre à côté de lui, de ne pas profiter de ses services sans aider à son succès. Il y aurait, à le négliger, ingratitude et imprudence. »

Ainsi donc, étant donné l'inaptitude foncière des organisations non chrétiennes actuellement existantes par leur fonds, leurs tendances, leur état d'esprit à satisfaire intégralement le chrétien, celui-ci ne peut y entrer sans compromettre son bien personnel, et par son adhésion le bien général. Malgré le bon accueil dont il pourrait être l'objet, soit à la C.G.T., soit à la C.G.T.U., malgré la sympathie qu'il pourrait y rencontrer, malgré les intelligences qu'il pourrait y trouver, que le chrétien n'oublie jamais que par son adhésion à ces organisations il est fatalement amené à collaborer à des grèves, à des conflits, à des revendications, à des actes, que répréhend sa conscience.

Le syndicalisme chrétien est nécessaire. C'est un devoir pour tout chrétien d'y adhérer.

(à suivre). UN « SESSIONISTE ».

X^e SESSION CONFÉDÉRALE 1930

Le Syndicalisme Chrétien est légitime et nécessaire au point de vue moral et social

Le dimanche 13 juillet, à 10 heures, s'est ouverte à Bierville, sous la présidence de J. Zirnheld, président de la C.F.T.C., la X^e session confédérale d'études et de pratique syndicale. Après quelques mots pour souhaiter la bienvenue à l'assistance, composée en grande partie de Jeunes, Zirnheld présente le R. P. Barde, de l'Action Populaire, qui a bien voulu remplacer le R. P. Guillon, empêché au dernier moment, et lui passe la parole.

Le R. P. Barde commence par conseiller la lecture du livre remarquable du R. P. Guillon « Pour collaborer », qui devrait être entre les mains de tous les militants, ainsi que dans celles de tous les Patrons vraiment chrétiens. Ce livre est le commentaire de la lettre de la S. C. du Concile à Mgr Liénart, lettre qui fait suite à l'Encyclique *Rerum Novarum*, la complète, et peut être considérée comme la charte du Syndicalisme chrétien.

Le Syndicalisme Chrétien légitime

Le Syndicat chrétien est l'application d'un droit. Il est donc légitime, et tout d'abord en tant que syndicat, puis en tant que syndicat chrétien, et enfin sous sa forme présente d'associations professionnelles à part, distinctes pour les Patrons et les ouvriers.

En tant que syndicat : Un syndicat est une association entre personnes de même profession ou de professions connexes ayant pour but d'étudier, de défendre et de promouvoir des intérêts économiques communs. C'est la loi elle-même qui le définit ainsi. Donc au sens de légal, le syndicat est légitime.

En droit naturel, il l'est également, car il n'est que l'exercice d'un droit octroyé à l'homme par la nature : le droit d'association.

Il est encore légitime par son essence particulière, par suite de son objet même.

En tant que syndicat chrétien, il est de même légitime aussi bien au sens de légal — car il est légal que son recrutement soit limité à des professionnels chrétiens — qu'au sens du droit naturel, car il n'est que l'exercice d'un droit naturel, éclairé par les lumières surnaturelles.

Plusieurs objections sont faites cependant contre cette légitimité. D'abord celle

des libéraux : Le syndicalisme chrétien, disent-ils, met au service de la démagogie la force des sentiments religieux ; ne réclamez pas ceci ou cela en tant que chrétien, la religion est affaire privée. — Non, la religion n'est pas une affaire de conscience close, mais de tout l'homme, car l'homme a une fin surnaturelle à laquelle il doit aboutir par toute son action naturelle. Le chrétien doit tout voir en chrétien.

Seconde objection, qui vient du monde ouvrier, de celui du moins qui n'est pas chrétien : le syndicalisme chrétien brise l'unité de la classe ouvrière, donc il doit disparaître. — Ceci est une objection de mauvaise foi. Dans nos milieux on peut se tromper, mais on est loyal. Par contre, chez l'adversaire, on n'empêchera jamais l'emploi systématique de la mauvaise foi, pour dénaturer les faits à plaisir. Mais répondons. Si le syndicalisme chrétien brise l'unité de la classe ouvrière, à qui la faute, sinon à ceux qui nous ont forcés d'être à part ? Mais la brise-t-il vraiment ? Non ! Trois fois non ! Combien de fois n'avons-nous pas formé le front unique, des cartels, etc. ? Ecoutez plutôt Albert Thomas, directeur du B.I.T., socialiste convaincu, et homme de bonne foi, qui connaît à fond les diverses internationales : il loue le syndicalisme chrétien d'être, il est heureux qu'il soit, et il lui recommande de continuer à vivre et à agir ; il

lui demande d'affirmer hautement et pleinement l'idéal qui attire à lui les foules croyantes ; il ne croit pas à l'unité ouvrière complète ; il est nécessaire, dit-il, que les fois particulières s'affirment, en attendant la réalisation de cette unité.

Enfin le syndicalisme chrétien est légitime sous sa forme actuelle d'association professionnelle à part, distinctes pour les patrons et les ouvriers. Car ce qui vient d'être dit pour les syndicats ouvriers est aussi vrai pour les syndicats patronaux.

Le Syndicalisme Chrétien nécessaire

L'Eglise proclame, dans l'état actuel des choses, la nécessité morale des Syndicats, et exhorte les catholiques à en constituer. Les syndicats sont nécessaires pour la défense des intérêts temporels du Travailleur, car ni les unions professionnelles non syndicales, pas plus mutualités que confréries ne peuvent atteindre au même résultat.

Les syndicats ne sont pas faits contre les intérêts individuels d'un patron, ni contre le patronat, mais

COMPAGNIE FRANÇAISE

15, Rue du Calvaire - NANTES
RAYONS DE TISSUS
TAILLEUR POUR HOMMES
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES
BONNETERIE - CHEMISERIE
LINGERIE - CHAPELLERIE

membres, et forte par les succès qu'elle a déjà remportés.

Et ce n'est pas fini !
Non, ce n'est pas fini. L'effectif s'accroît de jour en jour, le bel entrain et l'enthousiasme de ses membres aussi (n'est-ce pas, les Jeunes de Bierville ?) et de nouvelles démarches sont encore en très bonne voie de succès.

Et que dire de la Présidente ? N'en disons rien pour aujourd'hui. Elle ne nous le pardonnerait pas. D'ailleurs tout le monde la connaît.
Ad multos annos ! A. B.

Syndicat des Employés

Section des Voyageurs et Représentants

La prochaine réunion aura lieu en septembre ; des convocations individuelles seront envoyées aux membres du groupe.

Syndicat de l'Ameublement

Assemblée générale du 18 Août

Ordre du jour

- 1° Résultats obtenus ; ce qu'il reste à faire.
 - 2° Achats en commun.
 - 3° Application des Assurances sociales.
 - 4° Cours professionnels.
 - 5° Service du recouvrement des cotisations.
 - 6° Compte rendu de la session confédérale.
 - 7° Election provisoire de trois nouveaux conseillers.
 - 8° Permanence.
 - 9° Questions diverses.
- Vu la grande importance de cet ordre du jour, et les décisions graves qui s'en suivront, tous nos syndiqués tiendront à être présents. La séance commencera au siège social, 6, rue de Bel-Air, salle Joseph Deveau, le lundi 18 août, à 18 h. 3/4 très précises.

Nos joies

Nous apprenons la naissance de Bernard-Jean Ganachaud, fils de notre camarade Ganachaud, membre du Syndicat de l'Ameublement.

A notre camarade et à la maman, nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux.

Distribution des Prix aux Elèves des Cours Professionnels

Le 12 juillet avait lieu dans une des salles de l'Union Nantaise des Syndicats chrétiens, où étaient exposés les travaux des élèves, la distribution des prix des Cours professionnels. En faisant le tour de la salle on s'arrêta devant certains dessins qui sont vraiment remarquables et qui font grand honneur à leur professeur, M. Bonnet.

A quatre heures, M. Leglas, président de la Commission et fondateur des cours, prend place sur l'estrade, entouré de MM. Verbruggé et Leglas fils ; Thomaré, le dévoué président du Syndicat de l'Ameublement ; Séquand, professeur d'Instruction générale et Bonnet, professeur de dessin professionnel.

Dans la salle, les élèves et leurs parents, MM. Joubert et Sérégues, et plusieurs autres membres.

En ouvrant la séance, M. Leglas dit qu'il ne veut pas la prolonger par un discours ; cependant il tient à donner quelques conseils aux jeunes ouvriers et apprentis. Aimez votre métier, dit-il, et appliquez-vous au travail, de manière à faire de bons ouvriers. Si aujourd'hui la machine est nécessaire pour lutter contre la concurrence étrangère, elle ne remplacera jamais le travail fait à la main pour le cahet particulier et le fini. Il engage aussi les élèves à être assidus aux cours de manière à donner satisfaction à M. Bonnet qui donne tout son temps et sa peine pour enseigner ce qu'il a appris lui-même dans notre école ; il est heureux de remercier sincèrement et publiquement M. Bonnet.

Soyez assidus aussi pour votre perfectionnement, aimez votre travail pour votre satisfaction personnelle et en même temps pour le bon renom de la France. Remercions également M. Séquand pour son dévouement à l'enseignement général.

PALMARES

Prix d'honneur offert par le Syndicat de l'Ameublement : Provost Léon, 25 fr.

Concours de Pâques. — 1^{er} prix, Proust Léon, 20 fr. ; 2^e, Glotain Francis, 15 fr. ; 3^e, Bourgoin Marcel, 10 fr.

Concours de fin d'année (1^{re} année). — 1^{er} prix, Forget Léon, 20 fr. ; 2^e, Boloux André, 15 fr. ; 3^e, Bocquel Jean, 10 fr.

Enseignement général. — Concours de Noël, Pâques et fin d'année : 1^{er} prix, Bocquel Jean, 25 fr. ; 2^e, Chartier Paul, 20 fr. ; 3^e, Bourgoin Marcel, 15 fr.

Année scolaire. — Première année. — 1^{er} prix, Gaboriau Henri, 25 fr. ; 2^e, Bocquel Jean, 20 fr. ; 3^e, Flambard Paul, 15 fr. ; 4^e, Forget Léon, 15 fr.

Deuxième année. — 1^{er} prix, Glotain Francis, 20 fr. ; 2^e, Duret Robert, 15 fr.

Troisième année. — 1^{er} prix, Provost Léon, 35 fr. ; 2^e, Robin Auguste, 30 fr. ; 3^e, Chartier Paul, 25 fr.

Les Cours 1930-31 reprendront le lundi 13 octobre. Inscription salle des cours, 6, rue de Bel-Air, lundi 29 et mardi 30 septembre, de 18 heures à 19 h. 30.

Syndicat des Dames Employées

6, rue de Bel-Air

Distribution des Prix des Cours Syndicaux

La distribution des prix se fit, cette année avec le plus grand éclat. Après avoir visité et admiré l'exposition des travaux des élèves des cours, une foule nombreuse se pressait dans la salle Saint-Michel pour applaudir nos lauréates dont les noms suivent :

PALMARES

Coupe. — Section Couturières. — 1^{re} année : 1^{er} prix, Mlle M.-T. Lecocq ; 2^e, Mlle V. Corneé ; 3^e, Mlle E. Collet.

Section non couturières. — 1^{er} prix, Mlle L. Charpentier ; 2^e, Mlle Y. Duteil ; 3^e, Mlle J. Angier.

Deuxième année. — 1^{er} prix, Mlle A. Muller ; 2^e, Mlle M. Epaud ; 3^e, Mlle R. Marchais.

Mode. — 1^{er} prix, Mlle J. Tourneux ; 2^e, Mlle L. Bernard.

Enseignement ménager. — 1^{er} prix, Mlle J. Guillard ; 2^e, Mlle J. Joselon.

Français. — Première année. — 1^{er} prix, Mlle A.-M. Yvon ; Mlle Le Quillec ; 2^e, Mlle Le Gloannec ; 3^e, Mlle Simon.

Deuxième année. — 1^{er} prix, Mlle L. Chauvigné et Mlle S. Moreau ; 2^e, Mlle Gauthron et Mlle Salliot ; 3^e, Mlle Denis.

Comptabilité. — Première année. — 1^{er} prix, offert par le Syndicat : Mlle E. Thoby ; 2^e, Mlle C. Lecheland ; 3^e, Mlle Joubaud ; Mlle Godeau.

Deuxième année. — 1^{er} prix, Mlle A. Bodo ; 2^e, Mme Pavin ; 3^e, Mlle Z. Pénard.

Troisième année. — 1^{er} prix, Mlle M. David ; 2^e, Mlle Jéhanno.

Arithmétique commerciale. — 3^e année. — 1^{er} prix, offert par l'Echo de la Loire : Mlle Cadoret ; 2^e, Mlle M. Grimaud.

Sténo-dactylo. — Première année. — 1^{er} prix, Mlle A. Dugué ; 2^e, Mlle Dinot et Mlle Le Boullé ; 3^e, Mlle Esneau ; 4^e, Mlle S. Le Poul et Mlle A. Goupil ; 5^e, Mlle Braddene.

Deuxième année. — 1^{er} prix, offert par l'Association Nantaise : Mlle C. Lecheland ; 2^e, Mlle Y. Guihéneuf ; M. Mlle G. Rabosseau ; 4^e, Mlle T. Gouy et Mlle J. Luzeau.

Anglais. — Première année. — 1^{er} prix, Mme Buffet.

DIPLOMES

Sténo-dactylo. — Mlle S. Moreau, mention très bien.

Comptabilité. — Mlle A. Bodo, mention très bien ; Mme Pavin, mention très bien ; Mlle Pénard, mention bien ; Mlle M. Chevrier, mention assez bien ; Mlle J. Viaud.

Ont obtenu les Diplômes Officiels du Certificat d'Adaptation Professionnelles :

Sténo-dactylo. — Mlle S. Moreau ; Mlle C. Lecheland.

Aide-Comptable. — Mlle A. Bodo ; Mme Pavin ; Mlle Pénard ; Mlle Chevrier ; Mlle Le Gault ; Mlle Raulet.

Une élève de troisième année, Mlle M. David, a obtenu le diplôme d'aide-comptable de la C.F.T.C.

Ces diplômes ne nous étant pas parvenus, la remise en sera faite aux élèves, à l'Assemblée générale de décembre.

Une délicieuse comédie termina la séance. Merci de tout cœur aux talentueux artistes qui surent nous tenir sous le charme... et aussi nos sincères compliments.

Famille Syndicale

Le 2 juin, a eu lieu le mariage de Mlle Simone Houssais et de M. Marcel Seguin.

Le 4 juin, a eu lieu le mariage de Mlle Georgette Thiery et de M. Edouard Pichard.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

Visite du Musée Dobrée

(15 juin)

Nos cercles d'études se sont terminés cette année par une intéressante visite au Musée Dobrée, sous la direction de MM. Halgand et Mathorel.

Notre aimable cicerone en nous montrant le Manoir de la Touche nous fait revivre les différents personnages habitant le quartier à cette époque : ce Manoir, construit par Jean de Maestroit se dressait d'abord au milieu de grands bois ; sous Henri IV, il fut cédé à l'Evêque de Nantes, puis plus tard à la municipalité et devint successivement un séminaire de prêtres irlandais et un hôpital de pestiférés. Sous la Révolution, on y fit le pain pour l'année. Ce manoir, presque inoccupé

à l'heure actuelle, renferme seulement quelques pierres anciennes...

Le bâtiment qui fait face au Manoir de la Touche est le Musée Dobrée ; il est beaucoup plus récent et fut construit par M. Dobrée, riche amateur protestant, sur le modèle du château d'un seigneur du XII^e siècle.

Après l'histoire de ces bâtiments, nous avons visité le Musée archéologique du rez-de-chaussée et le Musée Dobrée au 1^{er} étage.

Rapidement, nous voyons des objets de très grande valeur ; nous remarquons, entre autres, des gravures du vieux Nantes, beaucoup de souvenirs de la Révolution, une vitrine remplie d'objets ayant appartenu au général Mellinet, la collection du comte de Rochebrune, etc...

En un mot, cette visite dirigée par un archéologue compétent fut pour nous fort instructive. Merci à MM. Mathorel et Halgand, qui nous ont fait passer une aussi agréable matinée. M. L.

INDRET

Fédération de la Marine

Permanence et bibliothèque ouvertes chaque samedi, de 10 h. 1/4 à 11 h. 1/2, à la sortie de l'Arsenal.

Distinction

Nous apprenons que notre ami A. Michel, secrétaire de la Fédération de la Marine (C.F.T.C.), vient d'être décoré des mains de S. G. Mgr Louvard, évêque du diocèse de la Manche, de l'ordre diocésain de Saint Michel.

Nous saluons en lui l'effort de tous les travailleurs chrétiens pour le salut et la défense de la classe ouvrière.

Toute la famille syndicale a accueilli avec une joie unanime cette marque de reconnaissance envers le dirigeant de la Fédération de la Marine qui vient de présider avec compétence le Congrès fédéral de Paris.

Toutes nos sincères félicitations.

E. NICOLAS.

Congrès de la Fédération de la Marine

Le VI^e Congrès Fédéral des Syndicats Professionnels des Arsenaux et Etablissements de la Marine de Guerre s'est tenu du 5 au 7 juin 1930, à Paris, au Siège de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

Les rapports moral et financier présentés par Adolphe Michel, secrétaire fédéral, ont fait apparaître les progrès obtenus depuis un an par une action portant sur l'amélioration des conditions du travail, les relèvements des salaires, l'hygiène, le cadre spécial et les congés payés.

L'augmentation des effectifs fédérés et de ce fait l'apport de ressources plus abondantes oblige le congrès d'envisager une extension des moyens d'action puis d'adopter à l'unanimité la création immédiate au Siège Fédéral d'une permanence qui permettra d'intensifier l'étude et la revendication des questions ouvrières et de développer les relations avec les pouvoirs publics.

L'ordre du jour comportait des vœux qui furent examinés et discutés par les délégués des Syndicats : Louis Marchand, membre titulaire de la Commission locale des Salaires de Rochefort ; M^{lle} Juliette Faitrop, membre suppléante de la Commission des Salaires de l'Arsenal de Cherbourg ; Emile Nicolas, d'Indret ; Yves Meze, de Brest, tour à tour par leurs amendements précisèrent la situation prise par les organisations fédérées vis à vis des essentielles revendications du personnel ouvrier des arsenaux, telles que le relèvement du taux des salaires, salaire féminin, suivant la formule « à rendement égal, salaire égal », Salaire National, Titularisation, Congés annuels payés, Retraites d'ancienneté et d'invalidité.

Le Congrès exprima aussi des résolutions sur l'adjonction de primes en espèces aux Médailles d'honneur du Travail, sur les travaux dangereux dans les pyrotechniques, sur la représentation syndicale à la Commission Mixte Consultative substituée à la représentation actuelle du personnel.

Une délégation de congressistes s'est rendue à la Chambre des députés, elle s'est entretenue avec des parlementaires sur les préoccupations urgentes et notamment elle reçut le plus aimable accueil de M. le chanoine Desgranges, député de Vannes, auteur de la proposition de loi tendant à donner aux ouvriers immatriculés de la Marine, de la Guerre, de l'Air, ainsi qu'à tous les fonctionnaires civils assujettis aux pensions militaires (Loi du 14 avril 1924) et accidentés du travail ou atteints de maladies professionnelles, le bénéfice du cumul des pensions d'ancienneté et d'invalidité (Loi du 31 mars 1919).

Des précisions fournies par l'éminent député, il résulte que le projet retardé dans son examen par suite du décès de M. Bouligand, rapporteur devant la Commission, va se trouver désormais en excel-

lente situation pour son inscription à l'ordre du jour de la Chambre.

Les ouvriers immatriculés accidentés, ils sont nombreux, qui jusqu'à présent, par une inexplicable et injuste omission ne reçoivent aucune compensation en échange du préjudice que leur cause leur invalidité, apprendront avec satisfaction que leurs intérêts sont ardemment soutenus par la Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Marine.

Après une démarche effectuée au Ministère des Pensions, la délégation se rendit au Ministère de la Marine.

Présentée par M. Henri Meck, député de Molsheim, elle fut reçue par M. Pujol, chef du Cabinet civil du Ministre, auquel elle fit valoir l'importance qu'elle attache à la réalisation du Salaire National ; elle demanda que le Gouvernement voulût bien s'efforcer d'amorcer dès cette année, sinon réaliser totalement, une réforme pour laquelle à maintes reprises des déclarations favorables furent faites au Parlement tant par les membres du Gouvernement que par les députés et sénateurs avertis de la justice de la cause que nous défendons.

Abordant la question d'un relèvement immédiat du salaire et se basant sur ce qui a été accordé aux fonctionnaires pour la revalorisation des traitements, la délégation insista sur la possibilité de faire parcourir une première étape à la réforme en unifiant les catégories de salaire des ouvriers de l'Etat dans le cadre régional, largement étendu.

M. Pujol assure que la sollicitude de M. J.-L. Duménil était acquise au personnel ouvrier ; dans le Conseil des Ministres ses efforts tendront à obtenir un résultat dans le sens indiqué, de telle sorte que les mois prochains apporteront les satisfactions matérielles et morales souhaitées par la délégation, mais dans la mesure où bien entendu le permettra l'équilibre budgétaire.

Le Congrès se poursuivit par une séance au cours de laquelle les délégués prirent des décisions concernant les travaux à primes, la rationalisation de la production, l'éventualité d'organiser dans des syndicats respectifs nos adhérents des bases aéronautiques maritimes ; il confirma le vœu précédemment émis pour mettre en garde contre les inconvénients de conclure des Comités Mixtes d'entente ; il se clôtura par l'audition du rapport de Louis Grolleau, du Syndicat de Toulon, qui, dans un exposé réaliste, donna au Congrès l'occasion de prendre des dispositions susceptibles de perfectionner les méthodes et les moyens de propagande et d'action du syndicalisme chrétien dans les milieux professionnels de la Marine.

Le Secrétaire Fédéral,

A. MICHEL.

SAINT-NAZAIRE

Syndicat des Employés

Décès

Le 11 juin nous avons conduit à sa dernière demeure notre sympathique camarade J.-B. Mahéo, jeune militant de 23 ans. A sa famille éplorée, ainsi qu'à son oncle M. l'abbé Mahéo, nos respectueuses et chrétiennes condoléances.

Métallurgie

Deuil

Nous avons eu la douleur de perdre il y a près d'un mois notre camarade Arsène Ollivaud, de Saint-Malo-de-Guersac, syndiqué de la première heure. Nous présentons à sa famille nos sympathiques et chrétiennes condoléances.

Syndicats Féminins

En Vacances !

Les vacances, cette pensée seule évoque une idée de délassement, de détente, pour toutes. C'est certainement une époque bienfaisante qui permet de prendre de nouvelles forces afin de mieux affronter les difficultés qui ne manquent pas de surgir continuellement dans nos existences de travailleuses syndiquées ; jouissez-en donc bien toutes.

Pendant cette période, pas de réunion mensuelle le dimanche ; la prochaine réunion aura lieu le 21 septembre, une permanence seulement le jeudi de chaque semaine, de 19 à 20 heures.

Fête Chrétienne du Travail

(SUITE ET FIN)

Passant ensuite en revue les différents événements qui ont marqué l'année écoulée, M^{lle} Lehuédé ajoute : « Notre syndicat féminin nazairien vit ; il joue son rôle ; il a une personnalité qui s'affirme chaque jour davantage. A vous donc, syndiquées, de lui faire confiance. Vous n'ignorez pas que chez nous sa tâche est immense : fermeture des magasins le dimanche, obtention déjà par le dévouement de notre chère pré-

sidente, M^{lle} Raboteau, mais que certains commerçants voudraient oublier : augmentation des salaires qu'une enquête nous a révélés comme très inférieurs en moyenne à ceux d'autres villes de France, surtout chez les employées de commerce, Saint-Nazaire venant presque en tête pour la cherté de la vie.

« Rappelons-nous que le salaire de la femme ne doit pas être un appoint au salaire familial, mais doit être une vitalité. Trop de patrons, ne considérant le salaire de la femme que comme un appoint, ne paient que des salaires dérisoires. Qu'on établisse un budget. Pourra-t-on vivre convenablement avec quelques centaines de francs ? Il ne s'agit pas ici de faire du féminisme, mais à capacité égale, salaire égal. Voilà la justice. La vie, pour la femme comme pour l'homme a ses exigences. Pour un même travail, mêmes émoluments.

» Syndiquées, soyons-le donc, non seulement de nom, mais d'esprit et de sentiments. »

M^{lle} Lehuédé parle ensuite de la loi pour les Assurances Sociales qui va entrer en vigueur, sur les élections des Pupilles de la Nation, sur le dernier congrès de la Fédération et termine par ce souhait : « Faisons de 1930 une bonne année syndicale ; augmentons le nombre de nos syndiquées, tâchons d'améliorer le sort de nos sœurs de travail, imprégnons-nous de la doctrine sociale catholique et faisons nous remarquer par notre ardeur au travail. »

Villeneuve remercia comme il le convenait M^{lle} Lehuédé, puis passa la parole à Radin, secrétaire général de l'Union locale. Celui-ci rappela l'idée émise à la dernière fête du travail de grouper les différents syndicats de St-Nazaire et de la région en une Union locale ; cette idée a été réalisée, et nous nous trouvons cette année devant cette Union, qui réunit tous les 1^{ers} dimanches de chaque mois les militants des divers groupes, ce qui facilite beaucoup notre action, notre propagande et nos résultats.

Le Syndicat des métallurgistes a prospéré ; il a vu son nombre de l'année dernière doubler, et a eu la satisfaction d'avoir des élus dans diverses élections aux chantiers ; la question cotisation a été résolue par des timbres vendus par des collecteurs ; le trésorier en est satisfait.

Le Syndicat des employés s'est surtout employé dans la personne de Guillemot à faire des conférences sur les Assurances Sociales. Le résultat obtenu par les adhésions à la Mutuelle Familiale sont donc son œuvre. Le Syndicat va aborder la tâche délicate de faire augmenter les congés annuels ; Guillemot espère que le succès ne se fera pas trop attendre.

Le Syndicat des cheminots passe cette année de petite en grande vitesse, vu son développement assez rapide, ce dont il faut remercier en grande partie Camus de La Baule, qui, par son actif dévouement, a réussi où d'autres avaient échoué. Le service actionnaire fondé depuis janvier a permis d'envoyer au trésorier général une somme assez coquette. Appel est fait pour que chacun prenne un livret. La Mutuelle Familiale des cheminots venant d'être fondée, chacun aura à cœur de remplir son bulletin d'adhésion au plus tôt s'il ne veut pas être incorporé d'office au 1^{er} Août prochain dans une caisse qui ne répondrait pas à ses désirs.

Radin termine en demandant aux camarades d'être très fidèles aux réunions, car c'est grâce à elles que nous pouvons mieux nous connaître, exposer et discuter nos points de vue, militer en un mot.

Villeneuve remercia le Secrétaire général de son rapport, remercia également les syndiqués, et tout particulièrement ceux des sections de Saint-Malo-de-Guersac, Trignac, Méan, d'être venus nombreux à l'Assemblée générale, et donne rendez-vous pour la prochaine, à la Saint-Michel.

Le Secrétaire de Séance.

Maine-et-Loire

ANGERS

Syndicat des Employés

Un Appel du Trésorier

Notre grand argentier, désireux d'utiliser les vacances pour mettre sa comptabilité au point, demande que les retardataires veuillent bien se rappeler leur devoir d'acquiescer leur cotisation. Toute facilité leur sera donnée à cette fin.

Permanence, le mardi et vendredi, de 17 h. 30 à 18 h. 30 ; le samedi, de 16 heures à 18 heures, et le dimanche, de 11 heures à 12 heures, 13, rue des Filles-Dieu, et 10, rue du Vollier.

Deuil

Notre cher président Albert Rochereau a eu la douleur de perdre son père, décédé à La Flèche le 13 juillet. Nous lui offrons nos plus sincères condoléances et l'assurons de notre chrétienne sympathie.

PARAPLUIES - OMBRELLES - CANNES

Emile FERRADOU

YVE GUILMET-FERRADOU

SUCCESEUR

22, Rue de la Fosse - NANTES

TELÉPHONE 121.27

Remise de 5 % aux Membres du Syndicat Chrétien

A NANTES

La Grande Spécialité de Bonneterie

chez FRED

4, Rue du Calvaire

Réunion du 25 Juin

Le 25 juin a eu lieu une réunion des Employés du Commerce et de l'Industrie sous la présidence de M. Albert Rochereau.

Cette réunion dont l'heure habituelle avait été avancée pour permettre à nos camarades de Trélazé d'y assister fut particulièrement animée. On ne peut que regretter qu'un trop grand nombre d'employés du commerce se soient abstenus d'y assister, certaines questions importantes qui devaient les intéresser au premier chef ayant été portées à l'ordre du jour.

Le Président donne un compte rendu du Congrès Confédéral. Il nous dit l'atmosphère de vie qui y règne, les succès qu'on a marqués, tant dans le domaine des améliorations corporatives qu'au sein des commissions officielles et de l'augmentation du nombre des Syndicats affiliés à la C. F. T. C. Aussi nos syndiqués feront profit à lire attentivement le compte rendu du Congrès qui sera donné dans le « Messenger Syndical ».

La question de la propagande amène un échange de vues animé. Certains désiraient trouver dans le « Messenger Syndical », de façon régulière, une étude du Syndicalisme chrétien, ce qui contribuerait grandement à l'éducation des syndiqués et serait un excellent moyen de propagande.

D'autre part, afin d'atteindre un public plus nombreux et préparer un terrain plus facile pour l'action professionnelle, il est proposé l'emploi de l'affiche faisant connaître la position de la C. F. T. C. en face du problème économique-social de l'heure présente ainsi que des considérations d'ordre local.

Un ensemble d'observations est présenté concernant salaires, heures de travail, sanctions, toutes questions qui demandent avant toute décision une étude sérieuse, condition de résultat appréciable.

R. B.

CHOLET

Syndicat Féminin

Nos Deuils

Mesdemoiselles et Monsieur Chauveau, membres de nos syndicats chrétiens choletais, ont eu la douleur de perdre leur mère. Dans cette douloureuse épreuve, nous offrons à nos syndiqués nos sympathiques et chrétiennes condoléances.

Vienne

POITIERS

Syndicats Féminins

Historique des Syndicats

(SUITE ET FIN)

Nous avons aussi compris qu'une bibliothèque serait pour nous un moyen de recrutement. Grâce à quelques dons, cette bibliothèque fut fondée en 1921. Les syndiquées venaient assez nombreuses chercher des livres ; mais malheureusement nous n'en avions qu'un nombre assez restreint. C'est alors qu'en 1925 fut inauguré le système des amendes. Nous prêtres les volumes pour quinze jours ; passé ce délai, il est perçu une amende de dix centimes par livre et par semaine de retard. Somme bien modeste, mais qui cependant nous aide beaucoup. Depuis un an, nous avons perçu cent quarante francs d'amende, et notre bibliothèque s'est enrichie de treize volumes. Aujourd'hui, nous comptons environ quatre cents volumes qui constituent deux bibliothèques : la bibliothèque rose, pour les jeunes adousses de seize ans, et la bibliothèque bleue, pour les aînées. Le choix en est varié : romans honnêtes, bibliographies, livres traitant des questions sociales, religieuses et professionnelles.

N'achetez rien avant de visiter
7, Rue Copernic - NANTES

le Dépôt de Meubles de l'Anjou

VENTE DIRECTE DE LA FABRIQUE AU CLIENT

PAS D'INTERMÉDIAIRES - PAS DE MAGASINS LUXUEUX

Vente à 30 % au-dessous des Maisons de Détail - Facilités de Paiement - Escompte au comptant de 10 %

A LA VILLE DE REIMS
MAISON DE CONFIANCE
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
40 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

Quincaillerie - Ménage
BOISSELERIE - VANNERIE
M. CAMPAGNE
19, Chaussée Madeleine
Outillage Agricole - Jardinage
ARTICLES DE CAVE

PEINTURE - VITRERIE
TRAVAIL A FAÇON
A. MIRANDE
35, Boulevard Gabriel-Lauriol, NANTES
PAPIERS PEINTS - DÉCORATION
LITRES - BOIS ET MARBRE
Travail très soigné - Prix Modérés
Conditions spéciales aux Membres du Syndicat chrétien

Société Générale
18, Rue Lafayette
NANTES
BANQUE - CHANGE - BOURSE

ORNEMENTS D'ÉGLISE
Spécialité de Linge de Messe - Broderies Or et Soie sur tous Tissus
Aubes - Dessins - Prix modérés
M^{me} D. GUIHEUX
26 bis, rue du Moulin - NANTES
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

COUVERTURE - PLOMBERIE - ZINGUERIE
Installations de Salles de Bains
Cabinets de Toilette et Water-Closet
Joseph DEHAIS
7, Rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 127.36 R. C. Nantes 378
VENTES ET LOCATIONS
Installation d'Eau et Gaz - Appareils Sanitaires
Compteurs - Robinetterie

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme - Capital 30 Millions
SIÈGE SOCIAL : NANTES, 4, Rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 AGENCES ET BUREAUX EN BRETAGNE
Toutes opérations de Banque et de Bourse

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT
Favreau et Lavageau
TELEPHONE 130.53
4, Place du Martray - NANTES



L'Alliance Régionale de l'Ouest
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de REASSURANCES
Siège Social à NANTES, 11, Rue Franklin TEL. 113.82
CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. René DELAFOY, anc. député, Président.
Charles HAENTJENS, Vice-Président.
Jean BABIN-CHEVAYE.
Hippolyte BARDON, Assureur.
Jules BONDUELLE, *.
MM. Etienne HIBON, *.
Anatole MANCEAU, ancien député.
Robert PERGELINE, *.
Raymond RICHOU, *.
R. C. Nantes 739 B.

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. : 139.28 - 140.14 - 147.49
Service de voyageurs et marchandises sur la Loire, les côtes du Morbihan et de la Vendée
Excursions sur Mer pendant la Saison d'Été

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de
CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le MODANA (Chocolat à croquer)
Dépôt à Nantes : A. POUDAT & C^o
4, Rue Mercœur TEL. 146.90

LA CAPITALISATION
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat
BONS D'ÉPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

ÉLECTRICITÉ
LUMIERE, FORCE, SONNERIES, TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE SUR MÉTAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895
JEAN TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, Rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Daters - Folioleers - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en émail - Gravure chimique - Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc.

RIPOCHE et Cie
2, Rue Pierre-Landais, NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles - Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

Ressemelage L. TROUVÉ
Répare les Chaussures de suite
2, Rue Guépin - 11, Rue de la Marné
NANTES

Fabrique de MEUBLES MASSIFS
Beau Choix de Meubles solides et garantis
J. MERCIER, 21, Rue Mercœur et 46, Boulevard National

LE MEILLEUR BOULET DU MOMENT

AUX 2 EXTRÉMITÉS

N'achetez rien avant de visiter
7, Rue Copernic, NANTES
le Dépôt de Meubles de l'Anjou
VENTE DIRECTE DE LA FABRIQUE AU CLIENT
TOUS LES MEUBLES - ET LITERIE

Pour toutes vos Assurances :
INCENDIE
ACCIDENTS
AUTOMOBILES
VIE, etc...
Consultez :
A. BEILLEVAIRE
Petite Rue du Balet - NANTES

Nos Cercles d'études furent organisés en 1922. Ils permettent à chaque syndiqué de se documenter sur les grandes questions ouvrières, religieuses et sociales. Tous les mois, une conférence est faite par une de nous ; chacune émet ensuite son opinion, demande des renseignements et nos réunions sont ainsi très vivantes. Cette année, le sujet traité est l'Encyclopédie « Rerum Novarum ». Jusqu'ici nous avons étudié la situation de l'ouvrier au XIX^e siècle, nous avons vu que le socialisme, en voulant remédier à cette situation ne faisait que l'aggraver, et dans notre dernière conférence que le Christianisme est le seul vrai remède à la crise sociale. Certes, notre Cercle d'études n'est pas aussi suivi que nous le voudrions, nous le regrettons d'autant plus qu'au Cercle d'études les syndiqués apprennent à réfléchir et à se former un jugement droit. En 1923 se fondaient notre Société de Secours Mutuels. Moyennant une cotisation mensuelle de deux francs, chaque membre recevait en cas de maladie une indemnité de quatre francs par jour pendant trois mois et la première visite du médecin était payée. C'était une aide bien modeste pour nos malades, mais pour nous c'était beaucoup, attendu nos faibles ressources. Nous estimons que pendant six ans, de 1923 à 1929, notre Société, qui comptait environ quatre-vingts membres, a versé 25 à 30.000 francs, alors qu'elle n'a reçu qu'environ 12.000 francs de cotisations. La Préfecture nous donnait une modique subvention : un peu plus de 400 francs par an ; mais notre caisse était alimentée surtout par le produit de nos séances récréatives et par des dons généraux. En 1929, lors de la loi sur les Assurances sociales, sur les conseils de M. Rousseau, professeur de droit à la Faculté de notre ville, nous avons adhéré à la Société de Secours mutuels interprofessionnelle, organisée par la Chambre de Commerce de Poitiers. Jusque-là nous avions créé un nombre assez important de services, mais seules les aides étaient attirées vers nos Syndicats. En 1927, nous songions, d'accord avec nos dirigeants, qu'il y avait un effort à tenter pour nous amener les jeunes ; c'est alors que fut fondée l'Œuvre du Trousseau, dont les jeunes adhérentes se nomment « les Muguettes ». Pour faire partie des Muguettes, il faut avoir plus de dix ans et moins de seize, verser une cotisation mensuelle de deux francs, assister régulièrement aux réunions. Les Muguettes, pendant six mois de l'année, de mai à octobre, se réunissent au Syndicat pour travailler à leur trousseau. Voici la composition de ce trousseau : douze torchons, six serviettes de toilette, six serviettes de table, douze mouchoirs, deux tasses d'oreiller, six chemises de nuit, douze chemises de jour et six pantalons. Le départ laisse à l'adhérente la faculté d'emporter les pièces achevées de son trousseau, si le motif de son départ est reconnu valable. A son mariage, l'adhérente emporte son trousseau. A 25 ans, elle en devient de droit propriétaire. En 1927, nous étions 34 Muguettes. Aujourd'hui, nous sommes cinquante. En 1928, il a été fait cinquante douzaines de torchons, en 1929, cinquante douzaines de mouchoirs et huit douzaines de torchons. Cette année, quarante Muguettes ont commencé les serviettes de table, huit les mouchoirs et cinq les torchons. Il entre dans la

caisse du Trousseau environ 1.200 francs de cotisations par an ; cette somme est bien insuffisante pour faire face aux grosses dépenses occasionnées par l'achat du tissu. Nous combons le déficit en versant dans cette caisse, particulièrement intéressante, une partie du bénéfice de nos séances récréatives. Voilà le travail que nous avons fait depuis dix ans ; voilà nos efforts. Mais il me semble que je manquerais à mon devoir si je ne remerciais pas ici, au nom de toutes les syndiquées, nos deux dévouées présidentes : Mlle Airault et Mlle Richard, qui ont apporté au Syndicat non seulement leurs talents, mais encore tout leur dévouement et tout leur cœur. Puissent les résultats que nous avons obtenus être un encouragement pour nos sœurs de travail de Ligugé, qui, nous l'espérons, fonderont prochainement des Syndicats catholiques, afin de mieux s'unir et de mieux s'entraider.
Madeleine MÉTALS.

A nos Syndiquées
Avez-vous bien lu notre dernier article paru dans le Messager (n° de juillet) sur notre coopérative.
Oui... et bien que concluez-vous ?...
La solution du problème vous a été donnée en partie et quelques-uns la cherchent encore.
Est-il besoin de vous redire que si l'Entr'aide Economique Syndicale existe, c'est uniquement pour vous permettre avec votre famille de mieux vivre tout en dépensant moins.
Un regard sur les quelques prix ci-dessous et votre jugement sera fait. Nous ne pouvons que vous engager à profiter de ceux-ci pendant le mois d'août :
Langoustes « Le Cygne », la 1/2 boîte, 7 fr. ; saumon, la 1/2 boîte, 3 fr. ; la boîte 4.75 ; thon, le 1/2 de boîte, 2 fr. 40 ; le 1/4, 4 fr. 75 ; café, très bonne qualité, 5 fr. et 5 fr. 50 les 250 grammes ; savon de Marseille « Le Chat », 2 fr. le morceau de 400 gr. ; savon de Marseille « La Lyre », 1 fr. 80 le morceau de 400 gr.
La place nous manque pour mettre d'autres articles. Nous voudrions faire mieux encore et nous ne cessons jamais de vous dire que nous ne ferons du bon travail qu'à la condition d'être éclairés par vous et d'être inspirés par les nécessités de votre vie quotidienne.
Tous nos produits sont de choix, la présentation manque il est vrai, mais qu'importe, puisque la qualité y est.
La Commission chargée de la gestion de l'Entr'aide.

CHATELLERAULT
Mariage
Le 29 juillet, a été célébré, en l'église Saint-Jean-Baptiste, le mariage de notre ami Louis Roy, le dévoué secrétaire du Syndicat des Cheminots, avec Mlle Raymond Forlacroix, trésorière du même syndicat.
La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Guinard, qui a prononcé une charmante allocution.
Nous offrons aux nouveaux époux nos bien sincères vœux de bonheur et de prospérité.

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, Rue Bon-Secours - NANTES
Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant par la qualité de ses articles
5 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

Office Central de la Photographie
A. THURET
26-28, Rue de Verdun, NANTES
Tous les Appareils et Fournitures générales
Tirages-Reproductions, Travaux pour Amateurs
Spécialités Kodak, Estampes d'Art
Remise spéciale aux Membres du Syndicat Chrétien

L. LEVÊQUE
13 et 13 bis, Place Viarmes - NANTES
Téléphone : 129-13
MACHINES A COUDRE
"EXCELSIOR" & "GRETZNER"
NEUF ET OCCASIONS
Réparations et Accessoires
de Machines de toutes Marques
Remise de 5 % aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

Chemises sur Mesures
BONNETERIE ET LINGERIE
Vente de Tissus au Mètre
A. SEGUY
1, rue des Carmes, 1 - NANTES
Escompte de 5 % aux Syndiqués

ATTENTION !...
Grande Vente Réclame
PARIS-VÊTEMENTS
22, rue du Marchix - NANTES
GRAND CHOIX DE COMPLETS
Sports et Ville
PRIX DE FABRIQUE
Spécialité de Vêtements de travail
Chemiserie, Bonneterie, Casquettes
Imperméables Paracuir, etc.
Aperçu de quelques prix :
Chemises kaki, belle qualité, 14 fr.
Panalons rayures, 19, 22, 25 et 29 »
Grand choix de casquettes, 10 »
Bleus de travail, depuis, 13 »
Imperméables Paracuir, 95 »
PRIMES A TOUT ACHÉTEUR
10 %, aux Syndiqués et Familles nombreuses

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
Rayon spécial d'Articles de Travail
MAISON ARROUET
2, Rue Bon-Secours - NANTES
LITERIE
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS
On reçoit les bons de l'Union Economique

Placement
On nous demande :
Un préparateur en pharmacie ;
Un ouvrier typographe ;
Des apprentis vendeurs pour le commerce des tissus ;
Des apprentis mécaniciens.
Lisez :
« CŒURS VAILLANTS »
le grand illustré catholique hebdomadaire pour la Jeunesse.
Avec sa page d'actualité, ses dessins humoristiques, sa chronique scientifique, ses romans d'aventures, ses récits missionnaires, ses récits de formation morale, ses concours amusants, ses histoires illustrées, il vous intéressera et vous fera passer des heures délicieuses.
Le n° : 0 fr. 30. Réductions par abonnements collectifs à la même adresse et payés d'avance.
Abonnement individuel : Un an : 15 fr. ; 6 mois : 8 fr.
Abonnement de vacances : fin juillet début octobre : 3 fr. 50.
BON POUR 2 SPECIMENS GRATUITS de « CŒURS VAILLANTS »
82, rue de l'Université, Paris (7^e)
Ch. Post. Néguin, Paris 1223-50

ENTREPRISE GENERALE
PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS
GLACES & MIROITERIE - TENTURES
Installations complètes pour tous genres de commerces -
P. AFFILE
21, Rue Saint-Léonard - NANTES
Remise de 5 et 10 % aux Membres du Syndicat Chrétien.

COUVERTURE - PLOMBERIE
Ancienne Maison B. BARBE
Raymond PALLAT, succ^r
65, Rue Saint-Donatien - NANTES
Appareils Sanitaires ; Sall. : le Bains
Chauffage Central ; Thermo-Siphon

PLATRERIE - DÉCORATION - STAFF
FUMISTERIE
ANCELIN
ENTREPRENEUR
31, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone 117.49

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. Oheix
Avenue du Grand-Clos
(Boulevard Lelassour) - NANTES
Chantier : Rue de la Gourmette
Entreprise Générale de Peinture
L. Chatellier, père et Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du
Cof's
DOUBLE FILTRE
Interchangeable
Breveté France et étranger
25% d'ÉCONOMIE
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 21^e, RUE RICHER, NANTES
R. C. Nantes n° 410 B
Camarade, combien de fois n'as-tu pas entendu dire autour de toi : « Nous sommes mal payés ! Nous sommes mal outillés ! Nous ne sommes pas chauffés ! Nous sommes en plein courants d'air ! Notre travail n'est pas assuré ! » etc., etc. Pourquoi n'as-tu pas pensé à les amener, ces camarades-là, moins favorisés que toi, à la
Le Gérant : FOULON PAUL,
Imp. DUPAS & C^{ie}, 57, rue Saint-Clément, NANTES.

FAITES TOUS VOS ACHATS A
Tél. 123.28
NANTES
- R. C. 553 -
LA CHATELAINÉ
Tél. 123.28
SAINT-NAZAIRE
- R. C. 553 -